

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 81LAB0503

2 PLACE DU FRONT POPULAIRE LGT 3

3 77186 NOISIEL



Rapport N°: 81LAB0503 02/01/2018 1/13



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	2 PLACE DU FRONT POPULAIRE LGT 3 77186 NOISIEL
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:		Porte :	3
Ref Cadastrale:	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse:	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition:	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77	La boratoire d'Analyses:	ITGA
	81LAB0503	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	02/01/2018	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
Par:	Mi cka ël JULIEN	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises
N° certificat :	CPDI 4129		5C Esplanade Charles de Gaulle
Date d'obtention :	01/01/2017		33081 BORDEAUX CEDEX
Organisme certificateur :	I.CERT	N° de contrat d'assurance :	55897385
	Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de	Date de validité :	31/12/2017
	la Terre Victoria - 35760 SAINT-		
	GREGOIRE		

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 10/01/2018

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur **: Mickaël JULIEN**





C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	2
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	12
ATTESTATION(S)	12
CERTIFICAT DE COMPETENCES	13



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NFANT				

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

5/13



Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et a ctualisent un dossier intitulé "dossier a mi ante – parties privatives" comprenant les informations et documents suivants :

- 1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
- 2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dos sier a miante – parties privatives mentionné au I de l'artide R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ce ux-d sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur de mande et dans le ca dre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier a linéa de l'article L 1312-1, à l'article L. 1421-1 et a u troisième alinéa de l'article L. 1422-1, a insi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, a ux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Rapport N°: 81LAB0503 02/01/2018



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux des tructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une é mission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque éle ctrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvé risation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

A

B

C

D

G\RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT



H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
			OUI
			OUI
Salle de bains et WC			OUI
			OUI



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIEC E	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
	Carreaux de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	PVC		
Salle de bains et WC	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton	Carreaux de plâtre		Dalle de sol	Enduit		PVC	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N°: 81LAB0503 02/01/2018 8/13



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
(résultat de la grille d'évaluation)	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

ANNEXE 2 - CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



Rapport N°: 81LAB0503 02/01/2018 9/13





Murs périphériques / Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Brique

Murs Béton brut

Cloisons Plaques de plâtre

Murs carreaux de plâtre

Murs béton / Enduit

Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Torchis

Murs Amiantés

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- → Prélèvements de murs amiantés
- → Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés







ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

néant

ATTESTATION(S)



that married hit life

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

Le société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE 21 ROUTE D ALBERT 62450 AVESNES LES BAPALINE

Est Mulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services fo*55887385 qui a pris effet le

Ce controt, a pour objet de

- . Satisfaire aux deligatoria édicitées por l'ardonnance n°2005 655 du 8 juin 2006 et son Monet d'application nº2006 - 1114 du 5 segliambre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et
- ste Praditation, sinsi que ses todos subséquents...

 Garante l'assuré contra les conséquentes pécuniaires de la responsabilité civile guili peut ancourir à l'égant des tiers du leit de sex activités professionnelles déclarées aux Dispositions Parkoulères à sovier
- Le constit des Plaques d'arquistion au plunit
 Ripónique d'arrorre, aunit insmischer, constite plésislique
 articula
 Replanque d'arrorre aunit i garde beneue et d'arrollere au minimische l'agrée plus et d'arrollere au minimische l'agrée d'arrollere au minimische l'agrée d'arrollere au minimische le produit de l'agrée d'arrollere au minimische le produit d'arrollere au minimische l'agrée d'agrée d'arrollere au minimische l'agrée d'arrollere au minimische au minimisc
- . Doser technique antanno
- . Tepinage to plants avail I agric travaux of plansition
- Diagnostic antiante parties princitios
 Princeros de terrimos et autres insectra sylophages

La moritant de la garante Pesponsabilité Civile Professorvalle set de 1 300 000,00 € par ansene et 1 500 000,00 € par

Toute adjonction autre que le cautet et la signature du représentant de la Saciléé est réputée non écrise.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la coropagnie



Rapport N°: 81LAB0503 02/01/2018 12/13 EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME Téléphone: 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site: www.experthabitat.com



CERTIFICAT DE COMPETENCES

